

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026/31**

**Séance du 20 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026		<b>Présents</b> :BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BENMERIDJA Marie Claude, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	16	
Nombre de suffrages exprimés :	18	
Votes Pour :	18	<b>Procurations</b> :BONNETAIN Maël a donné pouvoir à G. VAIZAND, RENAUD Mélanie a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN
Votes blancs :	0	
Abstentions :	0	<b>Excusé</b> : FAUCHON Baptiste
		<b>Absent</b> :

Le secrétariat a été assuré par : PASQUIER Caroline

**Objet : Service public d'assainissement non collectif (SPANC) du Brionnais – Désignation des délégués**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5711-1,

Vu les statuts du SPANC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes comme délégués auprès du SPANC :

SPANC
Tit. LAROCHE Daniel
Sup. BONNETAIN Mael

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 21/04/2026

Acte publié sur le site internet le 24/04/2026

Acte contresigné le .....

Le Maire,

Le Maire, Grégory VAIZAND



Le/La secrétaire de séance,

D2026/70